

L ABAKO 2004:POURQUOI UN MEMORANDUM A L'ALLEMAGNE QUI N A PAS COLONISE

LE CONTINENT CONGO BELGE DE PRESENTER A L'ONU, UNE RESOLUTION DE RECONNAISSANCE DE LA REPUBLIQUE DU KONGO-CENTRAL "ETAT INDEPENDANT DU KONGO"?

Au CHANCELIER Allemand,

Au Président de BUNDESTAG (Parlement Allemand),

Le parti politique Abako "Alliance des Bakongo", fondé en 1950 à Léopoldville, sous la colonisation belge et successivement dirigé par feu Edmond Nzeza N landu (son fondateur) et par feu Jos. Kasa-Vubu (son premier Président Général), s adresse aujourd'hui et pour la première fois à l'Allemagne, dans le but de demander à cette Puissance, de quitter le piège de Berlin 1885 et celui du Consensus sur la création de la R.D.C. le 30 Juin 1960. Et cela, en présentant à l'ONU, une résolution de reconnaissance de la République du Kongo-Central (Etat Indépendant du KONGO), réhabilitée et proclamée le 4 et 13 Janvier 1959, par la Révolution du Peuple KONGO que dirigea ce parti à Léopoldville, Capitale du continent Congo Belge.

Pourquoi cette demande de l'Abako à l'Allemagne qui n a pas colonisé le Congo Belge?

Le parti politique Abako se réfère aux dossiers lègués par ses premiers Dirigeants qui déclarèrent que l'Allemagne détient la responsabilité politique par l'Organisation à Berlin, du 15/11/1884 au 26/02/1885, d'une Conférence internationale qui regroupa les Puissances de l'époque ci-dessous:

1. l'Allemagne,
2. La Russie,
3. Les Etats-Unis d Amérique(USA),
4. La Grande Bretagne,
5. La France,
6. L Espagne,
7. La Belgique(S.M.Léopold II),
8. Les Pays-Bas(Hollande),
9. L Italie,
10. Le Danemark,
11. L Autriche.
12. La Hongrie,
13. La Suède,
14. La Turquie,
15. Le Portugal.

Selon les premiers Dirigeants de l'Abako, cette Conférence internationale se clôtura par un Acte Général et à partir duquel, sont nées plusieurs Conventions considérées comme des lois inter- nationales de cette époque et dont Berlin devait

avoir un droit de regard, de contrôle ou de suivi sur leurs applications.

Le parti Abako vous rappelle aussi que c'est à partir de Berlin 1885 que certaines Puissances occupèrent par des jeux de subtilités politiques et par la force des armes, certains empires et royaumes qu'elles transformèrent en colonisations.

Il est important de noter ici que l'Etat Indépendant du KONGO est la partie du Centre du royaume du KONGO divisé à Berlin. Cet Etat Indépendant du KONGO est donc le SYNONYME POLITIQUE de la République du Kongo-Central proclamée par l'Abako en 1959.

En revenant sur la colonisation, le parti Abako précise que le Continent Congo Belge créé par l'annexion des empires du Nord et de l'Est de l'Etat Indépendant du Kongo, fait partie de cette colonisation en Afrique Centrale. LE PEUPLE KONGO S'ETAIT TOUJOURS BATTU POUR SORTIR DE CETTE COLONISATION.

Ainsi, pour y arriver, dès 1950 de sa création, l'Abako avec son peuple Kongo s'engagea dans une lutte politique clandestine contre l'Occupation du Kongo-Central par la Belgique. Les Dirigeants du parti Abako analysèrent toutes les Conventions découlant de Berlin 1885 et constatèrent qu'il fut prévu au moment venu, l'autodétermination ou l'indépendance de chaque peuple annexé à l'Etat Indépendant du Kongo par la force coloniale belge et ayant abouti à la Création du Continent Congo Belge.

Mais, à cette époque de la création clandestine du parti Abako et de sa lutte, l'Allemagne n'était plus unie comme elle fut en 1885. L'Abako et le Peuple du Kongo-Central regrettèrent tout manque de soutien de votre pays à leur combat politique de libération le 4 Janvier 1959.

Il convient d'attirer votre particulière attention sur l'importance de la DATE DU 13 JANVIER 1959 dans l'histoire de la COLONISATION BELGE EN AFRIQUE CENTRALE. Car, c'est la date où la Belgique fit voter une DECLARATION GOUVERNEMENTALE BELGE AU RESTE DE SA COLONIE DU CONGO BELGE QUI REFUSA TOUTE INDEPENDANCE PAR LE VOTE DES ELECTIONS DU 20 DECEMBRE 1959. Il s'agit du KASAI, du KATANGA, du KIVU, de l'UELE ou STANLEYVILLE et de l'EQUATEUR (MBANDAKA) ou COQUILHATVILLE qui ont toujours attendu la promesse de la Belgique pour proclamer leurs indépendances.

Devant le Rejet total de la Déclaration Gouvernementale belge et de ses élections ci-dessus évoquées, le parti Abako passa à l'acquisition de l'INDEPENDANCE IMMEDIATE ET INCONDITIONNELLE le 13 JANVIER 1959, tout en mettant en place un Gouvernement du Peuple KONGO, précédé par la proclamation de la REPUBLIQUE DU KONGO-CENTRAL dont le Président Général de l'Abako fut Président de cet Etat avant 1960.

Et devant cette situation inattendue, la colonisation convoqua une table ronde à Bruxelles en 1960. A l'issue de laquelle, des accords et engagements furent conclus entre l'Abako, la Belgique et le reste du Congo Belge. Ces accords et engagements aboutirent à la Création de la R.D.C. le 30 JUIN 1960, pour une existence jusqu'au 30 JUIN 1970, sans désordres quelconques. Tout désordre signifiait la FIN DE LA

R.D.C. au 30 JUIN 1970.

C est dans ces conditions que par formalité, la Belgique proclama cette Indépendance immédiate et inconditionnelle le 30 Juin 1960. Il faut aussi noter à cette date, la passation de pouvoir avec tous les INSIGNES et surtout l'EPEE IMPLANTÉE DANS LE NKODIA-ABAKO DEPUIS 1950.

Malheureusement, le délai donné à la R.D.C. du 30 Juin 1960 au 30 Juin 1970, fut troublé par de nombreux désordres, tous imputés au RESTE DU CONGO BELGE et à la BELGIQUE.

Déjà le 30 Juin 1960, en pleine solennité de la proclamation de l'Indépendance, le Premier Ministre P.E.LUMUMBA, nommé par la Loi Fondamentale Belge, surgit par un Discours d'insultes et de rébellion non prévu au Protocole d'Etat. Et ce, le départ même de tous les troubles et rébellions qui suivront. Inutile de prêter des coups d'état, des massacres et des assassinats que le monde entier suit toujours dans l'ex-Congo Belge.

Sans plus tarder à cette date du 30 Juin 1960, il y a certainement lieu de noter plusieurs répliques au discours brusque du Premier Ministre LUMUMBA:

- Se basant sans doute à la promesse de la Belgique sur la Déclaration Gouvernementale du 13 Janvier et aux élections du 20 décembre 1959, l'ancien Commandant en Chef de la Force Publique, le Général JANSENS déclara: "AVANT l'INDEPENDANCE EST EGAL APRES l'INDEPENDANCE ". l'Abako avait compris par là que le reste du Congo Belge devait encore attendre 30 ans ou plus pour avoir l'indépendance.

- Au lieu d'attendre le délai de 10 ans accordé à l'existence de la R.D.C., c'est-à-dire jusqu'au 30 JUIN 1970, le KATANGA de M. Moïse Tshombe soutenu par 10.000 Paras Belges et le KASAI de M. Albert Kalondji, proclamèrent l'Etat Indépendant du Katanga et du KASAI. Si ils avaient respecté ledit délai, leurs Indépendances ne seraient pas traitées des rébellions ou des Secessions après le 30 JUIN 1970.

Quoiqu'il en soit, et dans le cadre de respect desdits accords et engagements sur la création de la RDC et sur le rendez-vous convenu, le parti Abako fut mis au courant jour par jour, de l'arrivée à Léopoldville du 17 au 30 Juin 1970, de S.M. Baudouin 1er à la tête d'une forte délégation de la Puissance colonisatrice du Congo Belge.

Mais, le dictateur Mobutu au pouvoir depuis son coup d'état du 24 novembre 1965, sollicita un report et entretemps, il éliminait physiquement tous les Dirigeants du parti Abako. Il est parvenu à confisquer la Copie de la Déclaration de ce report qu'il fit garder sous surveillance policière à Son Eminence Joseph Diangienda, Chef Spirituel de l'Eglise Kimbanguiste avant son empoisonnement politique par le même Mobutu.

Si la délégation du parti Abako et le Peuple ne-Kongo à la Table Ronde de Bruxelles en 1960 savaient qu'ils avaient à faire à des parties qui ne respecteraient pas ces accords et engagements conclus, la Table Ronde de Bruxelles n'aurait pas

eu lieu et la R.D.C. n'aurait pas été créée avec le Peuple KONGO.

Malgré tout, le retard de plus de 40 ans provoqué à la République du KONGO-Central qui aurait relevé le niveau de son peuple laborieux pour le bienfait de son indépendance, l'Abako se dit: 'les hommes passent mais, le Consensus non dit a donné à ce parti politique, toute la victoire de libération par forfait en sa faveur face à l'absence ou au non respect des autres parties entrées en rébellions.

En même temps, dans une de ses précédentes communications, le parti Abako a déclaré que l'ex-Congo Belge est devenu une affaire de Justice internationale. A ce point, ce parti politique propriétaire de l'Indépendance Immédiate et Inconditionnelle du 4 Janvier 1959 a déjà informé la Communauté internationale que tout ce qui se fait dans l'ex-Congo Belge sans ce parti, n'a aucune légitimité politique et historique. C'est une complicité des parties qui ont importé un accord non prévu dans la Création de la R.D.C.

Chancelier Allemand,

Monsieur le Président de Bundestag,

Par cette Communication, le parti Abako a exposé la tenue de ses deux Congrès Clandestins en 1969 et 1994 dans le Kongo-Central et qui aboutirent à la Réhabilitation ou Proclamation de la République du KONGO-CENTRAL. Tout en mettant en place un Gouvernement Clandestin de Combat et de Libération en pleines activités jusqu'à présent.

Le parti Abako vous informe aussi qu'il avait envoyé ce dossier à l'Union Européenne en juillet 2000, sous la présidence de la France, avec l'espoir qu'il serait présenté au Parlement Européen. Mais, aucune suite n'a été réservée à ce parti en Délégation en exil. Comme l'U.E. compte plusieurs pays qui sont sur la liste de Berlin 1885, le parti Abako envisage solliciter l'audience au Président de son Parlement pour exposer de vive voix, la position de la République du KONGO-CENTRAL en Afrique Centrale.

C'est pourquoi, il est aussi Clair que l'ALLEMAGNE reste liée dans le piège de Berlin 1885 qui ENTERINE IPSO FACTO, le CONSENSUS CONCLU SUR LA CREATION DE LA R.D.C. le 30 JUIN 1960 et pour lequel Consensus, le parti politique Abako DEMANDE A L'ALLEMAGNE, DE SE PLACER AUX COTES DE LA LIBERTE et DES DROITS DE CHAQUE PEUPLE UNI PAR LA FORCE POUR CREER LE CONGO BELGE. ET CELA NE PEUT SE FAIRE QUE PAR UN ACTE POLITIQUE DE PORTEE HISTORIQUE.

Le parti politique Abako pense aussi que pour l'ALLEMAGNE, cet acte ne peut être hautement politique et significatif que lorsque cette Puissance de 1885, présente à l'O.N.U., Une Résolution de Reconnaissance de l'Etat Indépendant du KONGO SYNONYME de la REPUBLIQUE DU KONGO-CENTRAL. Et cela pourra permettre d'éviter toute guerre juste, légitime et noble dans laquelle ce parti et son Peuple risquent de s'engager pour la Libération totale de l'Etat du KONGO-CENTRAL.

Chancelier Allemand,

Monsieur le Président de Bundestag,

La Délégation du parti politique Abako se trouvant à l'Etranger est disposée d'exposer avec vive voix, cette situation devant le Bundestag(Parlement Allemand), dès qu'une Invitation pourrait lui être adressée.

Ainsi fait, ce 13 JANVIER 2004.-

Au nom du Peuple ne-KONGO et du Président
de la République du KONGO-CENTRAL.
(empêchés)

Le Président de l'Abako "Alliance des Bakongos"
(en exil)
P.A. Tamankweno Muana-Mundele
Signature complète
Premier Ministre du Gouvernement Clan-
destin de la République du KONGO-CENTRA
" Etat Indépendant du KONGO"
Délégation à l'Etranger.

COPIE AU :

- Secrétaire Général de l'ONU à New York.
Avec prière de le distribuer aux pays Membres.
- Haut Commissariat et à la Commission de l'ONU
à la liberté et aux Droits des Peuples.
- Comité de l'ONU pour la Décolonisation,
- Parlement Clandestin de la République du
KONGO-CENTRAL à KIN-LEO (Kinshasa).
- Prisonniers Politiques de l'Abako à la
Prison Centrale de MAKALA à Kinshasa.
- Organisations Internationales de Défense
des Droits et de la liberté des Peuples (Toutes).

MEMORANDUM fait sur papier en-tête ABAKO.
Approuvé par le Gouvernement de l'Etat du
KONGO-CENTRAL.

Sceau du parti politique Abako et
Sceau du Gouvernement du
KONGO-CENTRAL.
A l'Occasion de la Date 13 Janvier 1959 - 13 Janvier 2004

....., le 13 Janvier 2004.-